

Jurançon, le 13 juin 2025

Mesdames et Messieurs
habitants de la Ville de Jurançon

**Objet : séance du Conseil Municipal
compte rendu des délibérations**

Mesdames, Messieurs,

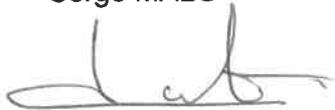
Dans sa séance du jeudi 12 juin 2025, le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

Délibération 2025-42

Adoption Charte de partenariat "Ma Commune s'engage pour le climat" dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial » de la CAPBP pour la période 2025 à 2031

Vote : à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Serge MALO



Le Maire,
Michel BERNOS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du 12 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 26 mai 2025 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Atelier du Neez, compte tenu des travaux réalisés dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire. Les services préfectoraux ont été informés de ce changement de lieu de réunion.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, MARSAA-DUCOLONER, CASENAVE, COUSTET, BONELLI, DUPARCO, EL HADRIOUI, DESSARTRE, DUFAU-POUQUET, MACON,

Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, BOURG, KIEWSKY, DELALANDE, BORDANAVE-VIGNAU, DUCARRE, LERMUSIAUX, RONFLÉ

Absents avec pouvoirs : C. BERNATAS pouvoir à I. MARSAA DUCOLONER
A. BARTHELME pouvoir à R. LOUSTAU
G. LEVEQUE pouvoir à M. BONELLI
H. LAPOUBLE LAPLACE pouvoir à S. MALO
A. BIDEGAIN pouvoir à B. COUSTET
N. SUBERVIE pouvoir à MR LE MAIRE

Secrétaire : S. MALO

Adoption Charte de partenariat "Ma Commune s'engage pour le climat" dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial » de la CAPBP pour la période 2025 à 2031

Rapporteur : F. TISNE

Par délibération du 28 septembre 2023, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) s'est engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour la période 2025 à 2031. Il a été arrêté en Conseil Communautaire le 4 avril 2025. Ce projet est transmis aux différentes autorités environnementales pour avis et soumis à consultation du public durant l'été 2025 dans l'optique d'une approbation définitive lors du dernier Conseil Communautaire de 2025.

Le PCAET est un document stratégique dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes liés aux changements climatiques. L'engagement des Collectivités territoriales est plus que jamais indispensable, qu'il s'agisse d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, comme d'adaptation du territoire, sujet devenu majeur pour préserver le cadre de vie des habitants. Le rôle de mobilisation et d'entraînement des acteurs est aussi largement réaffirmé, tant la mobilisation collective est un facteur clé de réussite.

L'ambition poursuivie pour ce deuxième Plan Climat est de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040, soit dix ans plus tôt que l'objectif inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En se fondant sur cette trajectoire, des objectifs chiffrés ont été établis pour la période du 2^{ème} PCAET.

D'ici 2031 (période du Plan Climat), il s'agira ainsi de réduire de 46 % les émissions de Gaz à Effet de Serre et de 40 % la consommation énergétique, de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables et d'accroître de 7 % la capacité de séquestration du carbone du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le rôle de la Communauté d'Agglomération est double : actionner ses leviers d'actions au maximum et entraîner les autres parties prenantes du territoire.

Le concours de chaque Commune est donc essentiel à l'atteinte des objectifs du territoire. Pour fédérer les Communes autour du 2^{ème} Plan Climat et valoriser leurs initiatives, un parcours dédié sur plusieurs mois leur a été proposé dès le lancement de la démarche. Cette séquence a mobilisé une soixantaine de personnes venant de 24 des 31 Communes et a permis de poser les fondements d'une dynamique fertile.

Cette forte mobilisation a encouragé le développement de la démarche « Ma commune s'engage pour le climat ».

Cette démarche individuelle et volontaire illustre comment les Communes contribuent, au travers de leurs actions, à atteindre les objectifs du Plan climat. Elle vise à valoriser ces contributions et à encourager les Communes qui souhaitent progresser dans leurs réflexions. Elle constitue une opportunité de construire une feuille de route pour l'avenir, en matière de gestion et de maîtrise des dépenses (énergétiques notamment) mais aussi pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un contexte toujours plus soumis aux aléas climatiques.

En rejoignant cette démarche, la Commune volontaire devient partenaire du Plan Climat, via une Charte de partenariat, signée par la Commune et la CAPBP. Celle-ci comprend plusieurs engagements pour la Commune signataire, dont la formalisation d'un plan d'actions 2025-2031, qui s'articule autour de trois ambitions : « Agir pour l'exemplarité de la Commune et impulser une dynamique », « Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air sur la Commune », « Agir pour un territoire sobre, résilient et favorable à la biodiversité ».

Le cadre et les outils communs permettent un meilleur partage des connaissances des initiatives entre les Communes et avec la CAPBP. Cette matière alimentera également les indicateurs du Plan Climat.

La Communauté d'Agglomération s'engage quant à elle à coordonner la démarche et à accompagner les Communes dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions. Elle valorise les Communes signataires et leurs initiatives sous la marque « Commune engagée pour le climat » via divers supports de communication, notamment numériques. Elle facilite l'appropriation du Plan Climat, et renforce l'animation du réseau « Energie Climat », existant depuis 2019 et dédié aux 31 communes. Enfin, elle s'engage à accompagner les Communes dans la mise en œuvre de leurs actions, grâce aux compétences diverses des services de l'agglomération dans la mesure du possible.

Le plan d'action du Plan Climat comprend ainsi une fiche action dédiée à l'accompagnement des Communes par la CAPBP. L'animation de « Ma commune s'engage pour le climat » en constitue l'action phare.

La forte mobilisation des Communes autour de cette démarche illustre à quel point les enjeux climatiques sont devenus prégnants et transversaux. Elle initie une collaboration fructueuse entre elles et avec l'agglomération au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne la Commune de Jurançon, l'instauration par délibération du 19 décembre 2022 du Comité de pilotage (COFIL) Stratégie énergétique a permis d'identifier facilement l'instance de pilotage chargée du suivi de ce nouveau dispositif dans lequel la Commune souhaite aujourd'hui s'engager. Plus spécifiquement, Monsieur le 1er Adjoint au Maire, en

charge du COPIL, et Monsieur l'Adjoint au Maire référent dans ce domaine, assureront l'animation et le suivi des questions relatives à la Charte partenariale "Ma Commune s'engage pour le climat"2025-2031.

Les enjeux ainsi que le contenu de cette Charte ont donc été présentés lors du dernier COPIL du 12 mai dernier. Ce COPIL a également été l'occasion de rappeler les actions déjà réalisées ou déjà engagées par la Commune en la matière (dont optimisation des systèmes de chauffage dans les groupes scolaires, extinction éclairage public, projet Réseau de chaleur en cours etc).

Par ailleurs et en parallèle, à l'échelle des services, un groupe de travail spécifique coordonné par la Direction générale a été constitué en début d'année afin, d'une part, de poursuivre l'appropriation de ces enjeux par l'ensemble des directions de la Commune et d'autre part, contribuer à l'élaboration d'outils de pilotage des actions dans le cadre défini par la CAPBP. Prochainement, Monsieur le Maire sera invité à signer officiellement la présente Charte avec l'ensemble des Communes engagées dans cette démarche partenariale.

Il appartiendra donc à l'Assemblée de bien vouloir :

- approuver l'inscription de la Commune dans la démarche « Ma Commune s'engage pour le climat » par la signature d'une Charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Jurançon et engager ainsi la Commune dans l'élaboration d'un plan d'actions pour la période 2025-2031,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de partenariat présentée en annexe.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve l'inscription de la Commune dans la démarche « Ma Commune s'engage pour le climat » par la signature d'une Charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Jurançon et engager ainsi la Commune dans l'élaboration d'un plan d'actions pour la période 2025-2031,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la Charte de partenariat présentée.**

Fait à Jurançon le 13 Juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Serge MALO

Le Maire,
Michel BERNOS

